



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène			X	Jimmy BOURQUARD
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline			X	
MAGRIS Michelle			X	
SAHRAOUI Amar			X	
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			Michelle MAGRIS

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de présents : 11**

**Nombre de voix délibératives : 13**

1) **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Christophe DELAGRANGE a été désigné secrétaire de séance

**Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**

2) **Approbation du compte-rendu précédent :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 13 Octobre 2020

Dans le compte rendu, rubrique questions diverses achat terrain Madame Françoise RIGONI, il faut supprimer la phrase (**fait partie d'un chemin qui a disparu à cause des ventes de terrains successives**)

**Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**



### 3) **La Forêt** :

#### **Etat assiette 2021** :

Vu le Code forestier,

#### **Exposé des motifs :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Vézelois, d'une surface de 268 hectares étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 18 mars 2004. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2021 ;

Considérant l'avis du conseil consultatif formulé lors de sa réunion du.

## **1. Assiette des coupes pour l'exercice 2021**

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2021, l'état d'assiette des coupes en futaie affouagère comme suit :

Proposition ONF :

- Parcelle 3 a : amélioration sur 6.20 ha pour 200 m<sup>3</sup>
- Parcelle 22a : amélioration sur 8.94 ha pour 300 m<sup>3</sup>
- Parcelle 9r1 : régénération ensemencement sur 3.40 ha pour 170m<sup>3</sup>



- Parcelle 12r2 : : régénération ensemencement sur 5 ha 13 pour 250m3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2021 dans sa totalité en futaie affouagère.
- Approuve l'état d'assiette des coupes 2021 en ne retenant pas les coupes suivantes :

- Parcelle 3 a : amélioration sur 6.20 ha pour 200 m3 (bloc et sur pied)
- Parcelle 22a : amélioration sur 8.94 ha pour 300 m3 (futaies affouagères)

**Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**

#### **Tarif affouage 2020-2021**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le prix de l'affouage comme suit :

- 170€ pour les 20 stères de la parcelle pour les habitants de la commune après acquittement d'un droit d'accès de 10 €.
- En cas de non réalisation de l'affouage, cette somme (droit d'accès) reste acquise à la commune.

#### **Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après discussion :**

- Décide de fixer le prix à 170 € pour les 20 stères de la parcelle pour les habitants de la commune après acquittement d'un droit d'accès de 10 €.
- En cas de non réalisation de l'affouage, cette somme (droit d'accès) reste acquise à la commune.

**Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**

#### 4) **Le budget : point sur le Budget et décision modificative :**



L'an DEUX MIL VINGT, le 10 NOVEMBRE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session Ordinaire sous la présidence de M.ROLAND JACQUEMIN, Maire.

Objet : Réajustement du budget : au niveau du fonctionnement transferts entre chapitre du 11 vers le chapitre 12 et le chapitre 65.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042 : Achat presta <sup>o</sup> service sauf terra	3 000.00 €	
D 60621 : Combustibles	5 500.00 €	
D 60633 : F. de voirie	2 500.00 €	
D 615231 : Voirie	2 000.00 €	
D 6247 : Transp.collectifs	3 000.00 €	
D 6282 : Frais de gardiennage	500.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>16 500.00 €</b>	
D 6218 : Autre personnel extérieur		15 500.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>15 500.00 €</b>
D 6531 : Indemnités élus		1 000.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>1 000.00 €</b>

Signataires :	
BADIQUE Anthony	
BOURQUARD Jimmy	
DARCOT Nicole	
DARDAINE Agnès	
DELAGRANGE Christophe	
DEMOULIN Robert	
GAUTHIER Hélène	
JACQUEMIN Roland	
JEANPERRIN Hervé	
LIONNE Adeline	
MAGRIS Michèle	
SAHRAOUI Amar	
TAINA Agnès	
VARNEROT Eric	
VINEZ Christian	

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

#### 5) Les travaux :

- SMTC : 2 quais bus PMR
- Aires de retournement : Début des travaux fin novembre début décembre – rue de Charmois



- Devis pour changement éclairage public en LED (17 989 €) en fonction des subventions (Territoire d'énergie)

#### 6) **Cimetière (achat terrains) :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'achat de terrains situés en section B n° 507 et 508 d'une superficie de 6.13 ares (plan joint) et l'Achat également de la parcelle 505 d'une superficie de 19. 26 ares (plan joint).

Ainsi les terrains section B n° 507 et 508 d'une superficie globale de 6.13 ares seront achetés au prix de 245.20€ avec en paiement supplémentaire les frais d'acte.

De plus, la parcelle 505 d'une superficie de 19. 26 ares sera acheté au prix de 600€ avec en paiement supplémentaire les frais d'acte.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :**

#### **DECIDE:**

D'acheter les terrains situés en section B n° 507 et 508 d'une superficie globale de 6.13 ares pour un montant de 245.20€ avec en paiement supplémentaire les frais d'acte.

Ainsi que la parcelle 505 d'une superficie de 19. 26 ares sera acheté au prix de 600€ avec en paiement supplémentaire les frais d'acte également.

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces acquisitions.

**Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**

#### 7) **Organisation des cérémonies :**

- Cérémonie du 11 novembre à 11h15 au monument aux morts avec les membres du conseil et les anciens combattants
- Pas de vœux du Maire début 2021



8) **Perspective pour 2021 et les années suivantes :**

- Sécurisation rue de Brebotte (feux)	- Digue de l'étang de la commune
- Sécurisation rue de Meroux (feux intersection rue de Meroux/rue des Longerois et Charmois)	- Véhicules communaux
- Réfection des portes du presbytère	- Comblement des fossés rue de Brebotte
- Aménagement de la médiathèque	- Comblement des fossés rue de Danjoutin
- Réfection des enrobés (rue de l'étang, rue du Lt Muller, rue des Chenevières)	- Aire de retournement pour bus avec quai devant chez Vaudrey + aménagements du trottoir rue de Danjoutin devant chez Rollin
- Aménagement rue traversière	- Eclairage public – passage en LED
- Réfection des 2 logements au-dessus de la vieille école.	- Abris bus rue de Meroux et rue de Chèvremont
- Réfection de la mairie.	- Arboretum 2
- Atelier communal	- Aire de retournement poubelles au bout du stratégique à droite de la dernière maison coté
- City pour les enfants	
- Réfection intérieur/extérieur de la mairie	
- Nettoyage des trottoirs	
- Columbarium	
- champ	

9) **Questions diverses :**

- Rénovation des cloches de l'église (travaux commandés) en attente de recevoir les pièces.
- Périscolaire du mercredi en moyenne 14 enfants à ce jour

&&&&& L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00 &&&&&  
Prochain conseil le 10 Décembre 2020